

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : CONVENTION AVEC LA SEMCODA POUR LE DENEIGEMENT DU PARKING « REINE ASTRID »

Séance du 30 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente janvier à vingt heures, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le vingt-trois janvier deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

Membres présents : MM. ARGENTI Bernard, BLEIN Jean, BOURGEOIS Didier, FERRARI Jean, PESENTI Philippe, RABUT Jacques, RENAUD Jean-Xavier, RODRIGUEZ-CERVILLA José, SAVEY Didier, ZANI Guy, Mmes BOURDONCLE Annie, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TRAINI Marie.

Membres absents excusés : M. CHAPUIS Gérard (représenté par M. BLEIN Jean), Mmes BARDON Fabienne (représentée par M. ARGENTI Bernard), CARRARA Carole (représentée par M. FERRARI Jean).

Membres absents : MM. CHARVOLIN Roch, HARNAL Sébastien, PIFFADY Philippe, Mmes CHENET Valérie, JOLY Fabienne, ROTARU Maria, THIBERT Monique, TREUVELOT Catherine.

Secrétaire de séance : Mme PALAZZI-ZANI Nelly.

Soit : 16 présents, 3 pouvoirs.

Suite aux difficultés rencontrées lors du déneigement du parking de la Reine Astrid par la Semcoda et lors d'une rencontre en Mairie, il a été convenu d'établir une convention entre la Semcoda et la Commune ayant pour objectif de déterminer la mission de déneigement.

En contrepartie, l'entretien des espaces verts des parties communes est à la charge de la Semcoda.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre la Semcoda et la Commune et relative au déneigement du parking de la « Reine Astrid ».

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Bernard ARGENTI.